

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 8 novembre 2016

6^{ème} BAROMÈTRE ANNUEL
CLUB DE L'ÉPARGNE SALARIALE / HARRIS INTERACTIVE

**L'épargne salariale dans les PME :
La loi Macron, un an après**

48 % des chefs d'entreprises de moins de 50 salariés estiment que la loi Macron les incite à développer l'épargne salariale dans leur entreprise

A l'occasion de son 15^{ème} anniversaire, le Club de l'Épargne salariale a souhaité consacrer son baromètre annuel aux premiers effets de la loi Macron, en particulier auprès des PME, cibles privilégiées des mesures en faveur de l'élargissement de l'épargne salariale. Chefs d'entreprises et salariés ont été interrogés afin de dégager une évaluation complète et croisée de la perception des dispositifs d'épargne salariale et de leur potentiel de développement dans les PME.

L'Épargne salariale dans les PME, un dispositif en progression et apprécié par les bénéficiaires, salariés comme dirigeants

L'enquête révèle une bonne connaissance et une image positive des dispositifs d'épargne salariale, aussi bien pour les salariés que pour les chefs d'entreprises.

Si 22 % seulement des salariés de PME bénéficient d'un dispositif d'épargne salariale au sein de leur entreprise, essentiellement dans le secteur de l'industrie, 88 % s'en déclarent satisfaits.

Du côté des chefs d'entreprises, si 29 % d'entre eux proposent ce type de dispositif à leurs salariés, 91 % de ceux qui le proposent en sont satisfaits et 24 % de ceux qui n'en proposent pas, envisagent de le faire à court terme, prioritairement sous la forme d'un PEE/PEI (33 %).

Sur le rôle de l'épargne salariale dans le **financement de la retraite**, salariés et chefs d'entreprises s'accordent sur l'efficacité des dispositifs d'épargne salariale. 64 % des salariés les jugent efficaces et 9 chefs d'entreprises sur dix, la positionnant même largement en tête des placements

Par ailleurs, on constate un « effet vertueux » de l'épargne salariale : les salariés qui bénéficient de ce type de dispositif **épargnent davantage pour leur retraite**. Alors que 4 salariés sur 10 qui ne bénéficient pas d'épargne salariale n'épargnent pas pour leur retraite, la proportion tombe à un salarié sur dix pour ceux qui bénéficient d'un dispositif.

Si une majorité de dirigeants s'accordent à reconnaître les avantages de l'épargne salariale et son impact positif pour l'image de l'entreprise, 7 sur 10 souhaitent qu'il n'y ait pas d'obligation à généraliser l'épargne salariale.

Si la loi Macron a eu un impact positif sur le développement de l'épargne salariale, notamment dans les PME, des obstacles demeurent

Salariés et dirigeants sont très proches dans leur perception « gagnant-gagnant » des mesures en faveur de l'épargne salariale adoptées dans le cadre cette loi, même si tous reconnaissent un déficit de connaissance réelle des nouvelles mesures.

En moyenne, 70 % des salariés de PME et 48 % des dirigeants déclarent que les mesures adoptées en faveur des PME les incitent à développer l'épargne salariale.

Quant à l'appréciation des chefs d'entreprises, elle varie assez sensiblement selon qu'ils proposent ou ne proposent pas un dispositif d'épargne salariale à leurs salariés. La réduction du forfait social de 20 % à 8 % est consensuelle.

Pour 8 dirigeants sur 10 favorables à l'épargne salariale, la loi Macron a eu un impact positif sur leur intention de développer l'épargne salariale dans leur entreprise.

Toutefois, des obstacles au développement de l'épargne salariale subsistent. 40 % des chefs d'entreprises soulignent l'insuffisance de leur capacité financière, 26 % la nécessité de nouvelles incitations fiscales, et 24 % d'entre eux ressentent le besoin d'une information plus lisible sur les dispositifs d'épargne salariale.

Henri Alline, Président du Club de l'Épargne salariale, a déclaré : « les résultats de cette enquête me semblent à la fois encourageants dans la mesure où les débats autour de la loi Macron ont fortement souligné l'importance de l'épargne salariale pour les salariés des PME comme pour leurs dirigeants et à la fois, un besoin d'information criant sur ces sujets, besoin exprimé au long de toutes les enquêtes du Club ».

« Enfin, espérons que la cacophonie gouvernementale sur la fiscalité des actions gratuites ne décourage pas les chefs d'entreprise qui demandent pour s'engager de la stabilité juridique et fiscale et non des situations ubuesques telles que nous en connaissons régulièrement ».

Contact presse : Brigitte Jaillard – 06 10 15 12 33

Rappel méthodologique : Cette étude a été réalisée par Harris Interactive, du 1^{er} au 9 septembre 2016, sur la base d'une enquête téléphonique menée auprès de 150 chefs d'entreprises proposant ou ne proposant pas de dispositifs d'épargne salariale et d'une enquête en ligne, conduite auprès d'un échantillon représentatif de 400 salariés de PME (de 1 à 49 salariés), bénéficiant ou ne bénéficiant pas d'un dispositif d'épargne salariale.